Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h15
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_125-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17 juin 2022 conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. FERGUEN à M. VALLERAND ; M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme PIRAUX à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C. ; M. LECAREUX à M. LIRUSSI
Absents : Mme FIAN, M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : Mme LEDOUX

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....26
Absents ayant donné mandat de procuration.....05
Absents.....02
Votants.....31

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h15
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_125-DE

Délibération 2022 - 125

07 -ZAC UNIVERS 1 - CESSION DU TERRAIN CADASTRE SECTION BI 201 ET AO 343 (LOT 5) - DEFINITION DES CONDITIONS – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES – NOUVELLE LECTURE

Par délibération du 16 décembre 2021, la ville a décidé de procéder à la vente du terrain cadastré section **BI 201 et AO 343** (LOT 5 de la ZAC UNIVERS) sis 4 rue Jacques Pelletier à la SCI «MARIE PIERRE», représentée par M. BESNIER Grégoire dont le siège social est situé ZI Rouvroy Morcourt, rue du Buisson à MORCOURT (02100).

Ce dernier a informé la Ville le 9 mai 2022 d'une modification de l'identité de la personne morale qui va acquérir le terrain. Il s'agit de la SCI DGB représentée par M. BESNIER Grégoire et M. BESNIER Denis.

Il convient donc de délibérer de nouveau sur cette cession.

Vu l'évaluation de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise – pôle d'évaluation domaniale de Beauvais - consultée-,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de céder, au profit de la SCI DGB, représentée par M. BESNIER Grégoire et M. BESNIER Denis, de la parcelle **BI 201 et AO 343 (LOT 5),** d'une **contenance de 4818 m2** située dans la ZAC UNIVERS 1, au 4 rue Jacques Pelletier, moyennant le prix de 9,15 € le m², frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître Jean-Philippe SELLIER, notaire à SAINT-QUENTIN,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Cette délibération remplace la délibération n°2021/217 du 16 décembre 2021.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 29/6/2022
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,
Fabrice FOUCHER.

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 juin 2022
Le Maire,
Emmanuel LIEVIN.

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h15
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_125-DE

.../...

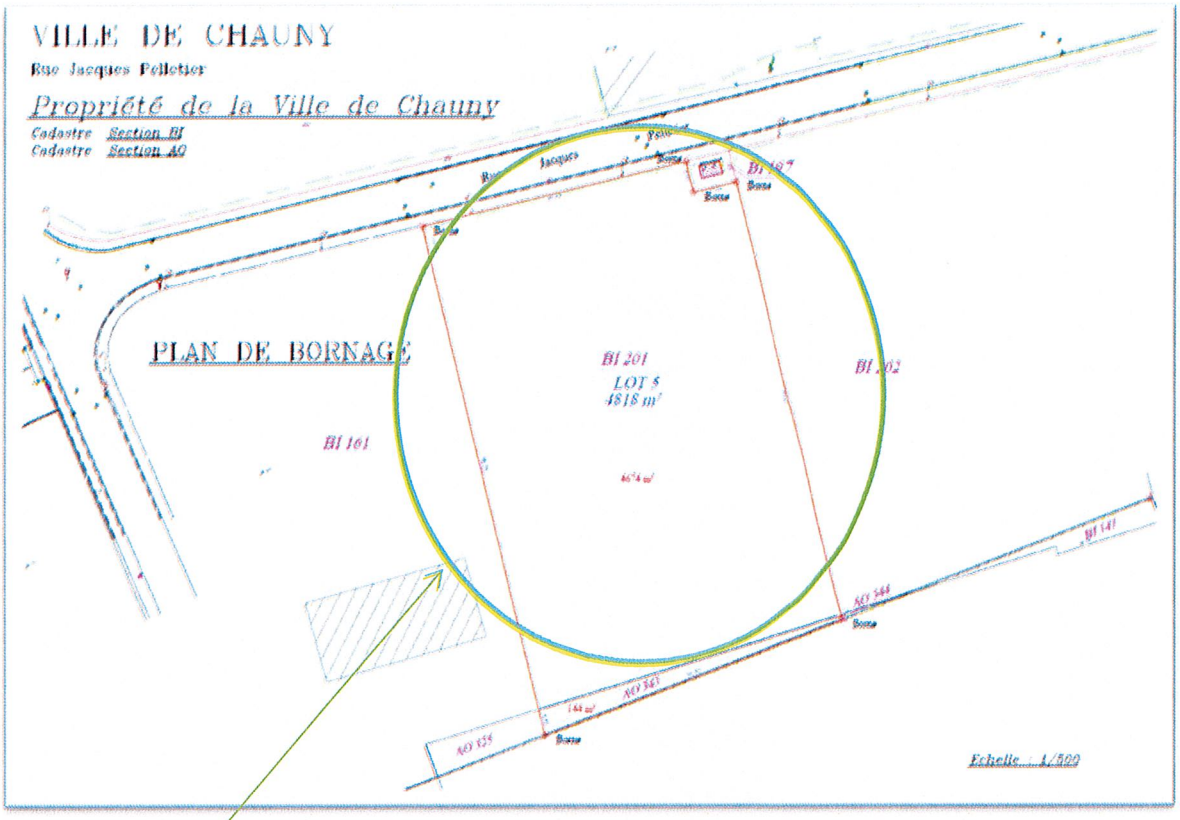

LOT 5